ADRESSE

VÉRIDIQUE

A NOSSEIGNEURS

DES COMMUNES,

PAR

MATHURIN BRELI,

FERMIER DU VILLAGE D'AINARCHE.

ADRESSE VÉRIDIQUE

A NOSSEIGNEURS DES COMMUNES,

PAR MATHURIN BRELI,

FERMIER DU VILLAGE D'AINARE.

Montauban, Novembre 1789.

Risum teneatis .....

COURAGE, Messeigneurs, encore un pas, et vous allez rétablir l'homme dans toute sa dignité, et le délivrer des entraves dont l'ont empêtré des tyrans, en abusant, les uns de la foiblesse de son corps, et les aurres de la foiblesse de son ame. Que l'homme apprenne de vous aujourd'hui qu'il est né libre et maître de toutes ses facultés intellectuelles; que tous les hommes naissent dans une parfaite égalité, ayant tous un même droit aux quatre élémens qui doivent fournir à leur entretien, savoir, l'air, le feu, l'eau et la terre. Jusqu'ici personne ne s'est avisé de contester à un individu sa part d'air et il en a toujours respiré suivant la capacité de ses poumons. Pour l'eau, il n'en est pas

de même : de petits tyrans, sous de prétendus droits de pêche, l'ont souvent empêché de se baigner à son aise. Quand au feu, combien de fois le malheureux n'a-t-il pas pu faire sa soupe, faute de bois, tandis que ces mêmes tyrans ont des forêts immenses ? Enfin pour ce qui est de la terre, on ne voit que des gueux qui n'en possèdent pas un pouce, tandis que d'autres en ont des cent et des mille arpens.

Courage donc, Messeigneurs, achevez votre ouvrage. Vous avez déjà aboli les prétendus droits de chasse, de pêche, de bannalité, de dîmes, de redevances, &c. : tous enfans odieux du monstre de la féodalité et de celui de la superstition. Hâtez-vous d'abolir la prétendue propriété des bois et forêts : l'usage du feu, ce bienfait du ciel, devient impossible à qui n'a pas d'aliment à lui fournir. Coupez enfin les deux dernieres têtes de l'hydre. Ordonnez l'abolition des dettes (c'est le plus court moyen de combler le déficit), et publiez des loix *agraires*, mais sans restriction. Ordonnez en un mot, un nouveau partage des terres en portions égales. Employez pour cela trois ou quatre mille feudistes qui n'ont plus rien à faire dans

ce royaume. Mais comme ces Messieurs ont coutume de traîner l'ouvrage en longueur, statuez que par provision chaque individu pourra se mettre en possession d'autant de terre qu'il jugera ne pas excéder la part qui doit lui revenir dans le partage général, et portez une loi pénale contre celui qui après l'arpentage universel, sera juridiquement convaincu de s'être emparé de plus qu'il ne devoit lui revenir.

Défendez aussi en même-tems, s'il vous plaît, de brûler davantage les châteaux, les abbayes, et les maisons de campagne des bourgeois, parce que c'est en pure perte, attendu que les cendres ne valent jamais autant que les matériaux en nature. Mais qu'il soit permis, si vous voulez, à quiconque n'a pas de maison, d'en aller démolir quelque pavillon pour s'en bâtir une. Que si les seigneurs, les moines et les bourgeois veulent s'y opposer, et que dans la rixe ils soient tués ou mutilés, faites revivre en leur faveur ces anciennes lois *ripuaires* qui fixaient une taxe pour chaque *villain* qu'on tuait ou qu'on mutilait.

Je ne vous conseille pas, à l'imitation de *Xercès*, d'ordonner l'incendie de tous les temples des Gaules; mais vous pouvez destiner ces superbes

bâtimens à des usages d'utilité publique, les convertir en wauxhals, par exemple, en clubs, en académies d'équitation pour nos dragons nouveau-nés. Et par un reste de condescendance pour le vulgaire ignorant, qui croit en Dieu, et qui veut un lieu fixe pour y célébrer son culte, vous conserverez parmi les officiers de l'inutile cour des *eaux* et *forêts* ceux appellés *garde-marteaux*, qui, continuant leurs fonctions, marqueront dans nos forêts les plus beaux chênes, afin que l'empreinte sacrée et inviolable de leur marteau serve d'inauguration et de consécration à ces nouveaux temples, où, à l'exemple de nos bons ayeux les druïdes, nous irons faire nos sacrifices.

Un autre article bien essentiel à votre nouvelle constitution, c'est d'ouvrir la porte des cloîtres à toutes les nones et à tous les moines. Mais comme toutes les faveurs ne doivent pas être pour ces révérends pères exclusivement, vous voudrez bien aussi permettre à tous les maris dégoûtés de leurs femmes, de les mettre dehors. Il y a trente ans que je vis avec notre ménagère, ou plutôt notre mégère, et s'il faut attendre sa mort pour recouvrer ma liberté, je risque, malgré vos bonnes intentions, de vivre toujours dans l'esclavage.

Cependant je laisse à votre *certaine science, pleine puissance et autorité nationale*, de vous décider entre le divorce ou la communauté des femmes. Mais attendu le *veto* suspensif que vous avez bien voulu accorder au roi, qui peut en conséquence retarder la sanction et l'exécution de vos loix ; attendu d'ailleurs votre longue absence de vos foyers, l'impatience des dames françaises, et le péril imminent où vous êtes d'éprouver le sort de presque tous les capitaines qui revinrent du siège de Troye, je vous conseille, non pas de vous constituer *incocufiables* (la chose ne dépend pas de vous, et vous auriez besoin de plus amples pouvoirs), mais de faire une motion et la décréter en ces termes:

« Nous déclarons exempts de tous déshonneurs et de toute honte tout honnête homme, soit membre des états, soit simple particulier, dont la femme aura cru se dédommager d'une trop longue absence, ou se venger de quelque familiarité qu'il aura prise avec sa servante. Nous défendons en outre d'appeller *cocu* celui dont la femme ne sera pas enthousiaste d'une prétendue vertu de chasteté, et se rira d'un prétendu serment fait au pied des autels, serment qui ne doit pas plus lier tout être raison-

nable et libre, que celui de toutes les nones et de *tous les capucins du monde* «.

En effet, Messeigneurs, j'ai ouï dire au barbier de notre village, qui est maître *Lézard*, que l'oiseau qu'on appelle *coucou*, symbole du *cocu*, n'est pas celui dans le nid duquel un autre va pondre, mais bien celui qui va pondre dans le nid d'autrui. Réformez donc l'abus qu'on fait de ce nom ; rétablissez-le dans sa véritable signification, et alors tout galant homme se fera gloire d'être *cocu*, et la dénomination cessera d'être injurieuse.

Enfin, Messeigneurs, pour suivre cette bienheureuse liberté de l'homme dans toutes ses branches, déclarez nuls tous les engagemens des soldats, qui ne sont pas plus solemnels ni plus obligatoires que ceux des moines et des épouses : décrétez qu'aucun soldat ne sera plus forcé à servir qu'autant que son avantage ou son bon plaisir s'y trouvera ; qu'il quittera le service quand il jugera à propos, pourvu qu'en partant il étale son sac de peau devant le sergent de sa compagnie et deux de ses camarades, qui attesteront aux *officiers municipaux* qu'il n'emporte rien de personne.

Et ne vous laissez pas éblouir de l'objection

spécieuse qu'ils pourroient tous quitter la veille d'une bataille, et livrer ainsi l'état à l'ennemi ; car, après tout, quel mal y aurait-il à cela ? L'ennemi n'est ennemi qu'autant qu'on lui résiste. Mais ajoute-t-on, il exigera de fortes contributions..... Eh bien, il n'y aura que les riches qui les payeront, parce qu'il n'y aura qu'eux qui auront de quoi les payer ; et ce sera un moyen de plus d'établir une parfaite égalité de fortunes ; car l'argent échapperait à tous vos autres partages.

On vous objectera encore que l'ennemi s'emparera de certaines provinces ; que l'Espagne reprendra le Roussillon et le reste de la Navarre ; le roi de Sardaigne, la Provence et le Dauphiné, si fort à sa bienséance, et qu'il se donnera de notre côté une borne naturelle, telle que le Rhône ; que l'empereur reprendra la Lorraine, qu'il croit toujours lui appartenir, la Franche-Comté, sur laquelle il prétend des droits, et l'Alsace chemin faisant, ces provinces lui étant nécessaires pour lier ses états d'Allemagne avec ceux des Pays-bas ; que le roi d'Angleterre, qui prend encore le titre imaginaire de roi de France, le réalisera en s'emparant de la Normandie, de la Bretagne, du Poitou et de la Guienne.

On vous objectera enfin que les bourgeois du royaume, quoiqu'enrégimentés, se garderont bien de se défendre, parce que, dans la méthode moderne de guerroyer en Europe, on fait pendre tous les bourgeois qu'on trouve en armes, et qu'un honnête citoyen qui a femme et enfans, ne va pas se faire pendre de gaîté de cœur ; que d'ailleurs les hussards, les cuirassiers de l'empire rendroient bon compte de notre bonne milice bourgeoise.

A toutes ces frivoles objections opposez l'expérience, qui démontre qu'un état n'est pas toujours heureux en proportion de son étendue; que son bien-être est en raison inverse; qu'il n'y a pas de *Luquois* ni de *Genevois* qui voulût troquer son sort contre celui d'un bon Picard ou d'un pauvre Limousin; que quand toutes ces susdites provinces seroient démembrées, leur état nen seroit pas pire, et que le cœur de la France en seroit plus heureux: le roi de Sardaigne, ni le roi d'Angleterre ne lui vendroient pas le sel plus cher qu'il ne le mange, & il diroit avecl'âne de la fable :

Me fera-t-on porter double bât, double charge?

Quelques esprits impatients et superficiels se plaignent, Messeigneurs, que vous ne marchez qu'à pas de tortue dans vos opérations; je trouve au contraire que vous allez à pas de géant. Dans deux ou trois séances vous avez ébranlé deux colosses dont l'un subsistoit dans les Gaules depuis seize siècles, et l'autre depuis quatorze; je veux dire la royauté et la religion. Hâtez-vous de porter le dernier coup à ces deux monstres expirans, et souvenez-vous que vous ne faites rien, que vous manquez votre coup, si vous ne les abattez tous deux en même-tems. Si vous laissez subsister la religion, elle réclamera toujours les droits de la famille régnante. Si vous laissez subsister le monarque, vous venez de lui donner une vive leçon expérimentale qui lui a appris que son trône n'a été ébranlé que faute par lui ou son prédécesseur d'avoir soutenu avec assez de fermeté les intérêts de la religion, qu'il se fera toujours une raison d'état de rétablir. Eh! quel malheur, si l'homme retomboit dans son esclavage, après tous les efforts que vous faites pour l'en tirer.!

Mais non, j'espère que vous ne laisserez pas votre ouvrage imparfait; les moyens ne

vous manqueront pas. La mine qu'on a fait jouer à Quincey a eu en partie son effet ; vingt ou trente châteaux et trois abbayes ont été incendiés. Comment avez-vous négligé de faire punir exemplairement le rédacteur du Mercure et les autres journalistes qui ont eu l'insolence de constater et de démontrer la supposition d'une mine qui produisoit une si heureuse explosion, et qui toute éventée qu'elle est, donne encore tant de secousses dans le royaume ? L'idée de répandre l'alarme dans toutes les provinces a été encore plus heureuse : elle a fait dans vingt-quatre heures quatre millions de soldats, tandis que tous les embaucheurs de l'Allemagne n'en auroient pas tant fait dans vingt ans.

Je sais, Messeigneurs, que même parmi les communes vous avez certains faux-frères, outre la noblesse et le clergé, qui tiennent encore aux vieux préjugés de religion et de monarchie, qui respectent encore l'huile de la sainte ampoule. Ne vous lassez pas de solder des gens pour les huer, lorsqu'ils voudront ouvrir la bouche, les menacer de la proscription, ou leur lâcher une meute du Palais-royal, qui vous les aura bientôt pendus ou massacrés comme les *Flesselles*,

les *Foulon*, et les *Berthier*; et si la populace ameutée vous manque, n'avez-vous pas les *Gardes-Françaises?*

Courage donc, Messeigneurs, courage. Vous avez déja proscrit nos princes et nos généraux d'armée; bannissez les évêques. Et quand au roi, si vous répugnez à suivre la marche que vous ont tracée les Anglais, votre digne modèle, du moins.... envoyez-le à *Corinthe*.

Et ne vous laissez pas endormir par ceux qui vous disent que ce n'est plus aujourd'hui qu'un *fantôme* de roi qui n'est plus à craindre. Ne voyons-nous pas tous les jours dans nos campagnes les oiseaux, plus rusés sans contredit que le peuple, se laisser épouvanter par un simulacre de paille vêtu de haillons, et affublé d'une vieille perruque? Que si vous voulez absolument emprunter un nom pour donner du poids et de l'unité à vos ordonnances, prenez un *quidam*, à l'exemple des fermiers-généraux, auquel vous donnerez vingt mille livres et vous passerez tous les actes en son nom, et il sanctionnera tous vos décrets, sans prétendre au *Veto* absolu ni suspensif.

Ne vous laissez pas sur-tout éblouir par tous

ces grands mots : « que la France est le plus florissant et le plus ancien royaume de l'Europe ; que la famille de ses rois compte sur le trône au moins trois siècles de plus qu'aucune autre maison régnante ; que la religion chrétienne subsiste depuis dix-huit cents ans ; que c'est celle des empereurs, des savants, des plus grands hommes ; qu'elle est répandue dans tout l'univers ». Vaines déclamations. Notre barbier qui est homme d'esprit, qui a eu l'honneur de connoître particulièrement le valet-de-chambre de M. Helvétius, qui a rasé M. Freret, qui a bu et mangé avec M. Jean-Jacques, et qui en conséquence empêche aux fermiers d'emmailloter leurs enfans, nous disoit fort bien l'autre jour « que la raison de l'homme a été au maillot jusqu'à ce siècle lumineux, et qu'il faut la dégager de ses langes, qui jusqu'ici l'ont enveloppée ».

En effet, Messeigneurs, sans aller plus loin, n'est-ce pas une honte pour notre France d'avoir été près de quatorze siécles un état florissant, d'avoir donné le ton aux autres états de l'Europe, ou fait leur désespoir, et de n'avoir pas encore une *Constitution?* Occupez-vous donc, toutes affaires cessantes, de lui en

faire une; mais faites-la lui forte et robuste, telle, par exemple, que celle de ma femme, qui approche de sa soixantaine, et qui se porte comme le pont-neuf.

Je suis, Messeigneurs,

Votre égal & très-affectionné,

MATHURIN BRELI.

62